



ancenis-saint-gereon.fr

DÉCISION MUNICIPALE N°23-081

Location de batterie pour le véhicule électrique EH-879-SW – DIAC LOCATION

LE MAIRE D'ANCENIS-SAINT-GÉREON

VU la délibération n° 072-2020 en date du 3 juillet 2020 portant procès-verbal d'élection du Maire,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-22,

VU le code de la commande publique,

VU la délibération n° 140-2022 en date du 12 décembre 2022, par laquelle le conseil municipal d'Ancenis-Saint-Géréon a délégué à son maire, et pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre des décisions prévues à l'article L 2122-22 susvisé, et notamment la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres, pour les marchés passés selon leur montant, leur objet ou les circonstances de leur conclusion, sans publicité, ni mise en concurrence préalable, et les marchés passés selon une procédure adaptée, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits aux budgets,

CONSIDÉRANT la nécessité à faire appel à un prestataire extérieur pour la location d'une batterie pour le véhicule électrique Renault Kangoo Express immatriculé EH-879-SW,

CONSIDÉRANT l'arrivée à échéance du contrat en cours,

CONSIDÉRANT la proposition de DIAC LOCATION pour un contrat de location de batterie pour le véhicule électrique EH-879-SW, annexée à la présente délibération,

DÉCIDE

Article 1 : De conclure un contrat de location de batterie pour le véhicule électrique Renault Kangoo Express immatriculé EH-879-SW à DIAC LOCATION. 14 avenue du Pavé-Neuf, 93168 Noisy-le-Grand cedex, (n° SIREN 329 892 368),

Article 2 : Le contrat est conclu pour une durée d'1 an, renouvelable 3 fois par tacite reconduction, à compter du 01/01/2023.

Article 3 : Le coût mensuel de la prestation est fixé à 64,80 € Hors Taxe (HT), Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) en sus au taux en vigueur au jour de la facturation. La facturation de la prestation sera réalisée par mandat administratif dans un délai de 30 jours. Le montant de la location pourra être révisé en fonction du nombre de kilomètres parcourus annuellement,

Article 4 : Monsieur le Maire, Madame la Directrice Générale des Services et le Comptable public assignataire chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera transmise, au titre du contrôle de légalité, à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

Article 5 : La présente décision fera l'objet d'une publication sous format électronique sur le site internet de la mairie et sera portée à la connaissance des conseillers municipaux lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Fait à Ancenis-Saint-Géréon,
Le 29/06/2023
Le Maire,
Rémy ORHON



CONTRAT DE LOCATION DE BATTERIE - Engagement de Location

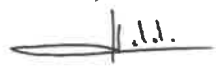
CLIENT - Raison sociale du client ou nom _____
 N°R.C.S ou RM : _____ Siret _____ Adresse _____
 Code postal : _____ Ville _____ Tel : _____
 Durée en mois _____ Kilométrage(Km) _____

Le contrat est fait dans les conditions et options souscrites ci-après

PRESTATIONS PAR VEHICULE / BATTERIE		VEHICULE (S)																																		
Date de livraison : _____	Durée (en mois) _____	Marque : RENAULT																																		
Périodicité : Mensuelle	Loyers (en euros) _____	Version : _____																																		
LOCATION BATTERIE (1)		Nombre : 1 Tarif N° _____																																		
PRESTATIONS		<input checked="" type="checkbox"/> VN <input type="checkbox"/> VO Type Mine : _____																																		
<input type="checkbox"/> Autopartage		Genre <input checked="" type="checkbox"/> VP <input type="checkbox"/> VU <input type="checkbox"/> QM																																		
<input type="checkbox"/> Maintenance (2)		Date de 1 ^{re} mise en circulation (VO) : _____																																		
<input type="checkbox"/> Pneumatiques (3) Nb _____		Kilométrage au compteur (en km) : _____																																		
<input type="checkbox"/> Pneumatiques Hivers (3) Nb _____		Options _____																																		
<input type="checkbox"/> Roues Hivers (3) Nb : _____																																				
<input type="checkbox"/> Véhicule Révision/Entretien (3)																																				
<input type="checkbox"/> Base <input type="checkbox"/> Similaire																																				
<input type="checkbox"/> Véhicule de Remplacement (2)																																				
Option : <input type="checkbox"/> Référence <input type="checkbox"/> Confort <input type="checkbox"/> Intégral																																				
<input type="checkbox"/> Frais de gestion																																				
<input type="checkbox"/> Renault Assurance																																				
<input type="checkbox"/> Divers _____																																				
<input type="checkbox"/> Divers _____																																				
<input type="checkbox"/> Divers _____																																				
<input type="checkbox"/> Divers _____																																				
<input type="checkbox"/> Divers _____																																				
TOTAL GÉNÉRAL (HTVA pour les VU et TTC pour les VP et les QM) _____		VEHICULES NEUFS IDENTIQUES																																		
(1) Assistance incluse - (2) Réserve aux véhicules neufs et aux véhicules d'occasion de moins de 15 000 Km		N° Contrat Père _____																																		
(3) Si prestation maintenance souscrite		<table border="1"> <thead> <tr> <th>N° VIN</th> <th>N° BIN</th> <th>Contrat</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td></tr> </tbody> </table>		N° VIN	N° BIN	Contrat																														
N° VIN	N° BIN	Contrat																																		
Coût des 100 km supplémentaires _____																																				
<input checked="" type="checkbox"/> pour Batterie _____																																				
Mode et délai de paiement _____																																				
Mandat Administratif à 0 jour(s)																																				

La valeur assurée HT de la batterie est de _____ (cf. conditions générales de location de batterie, art. 8).
 En dessous de _____ km annuel, il n'y a pas de remboursement km (cf. conditions générales de location de batterie, art. 11.2).
 De convention expresse entre les parties, le locataire reconnaît :
 • avoir pris connaissance des conditions générales de location, des prestations optionnelles et des annexes ci-dessous référencées qu'il approuve et dont un exemplaire lui a été remis et qui forment un tout de manière indissociable,
 • être un utilisateur professionnel averti

Référence des conditions générales _____

Diac Location 14 avenue du Pavé-Neuf 93168 Noisy-le-Grand Cedex  Thibaud PALAND	Cachet du locataire : _____	Signature du locataire : Précédée de la mention "lu et approuvé" A . _____ Le ____ / ____
--	-----------------------------	---

